

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BPCE LEASE
Société Anonyme au capital de 354 096 074 €
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
379 155 369 RCS Paris

Comptes annuels au 31/12/2025
Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPCE LEASE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 - Changement de méthode comptable de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciation des créances douteuses

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
Dans le cadre de ses activités de crédit-bail et location simple, BPCE Lease comptabilise des créances douteuses conformément aux règles comptables en vigueur et constitue des dépréciations individuelles sur ces créances afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur des créances octroyées. Dans un environnement marqué par une incertitude importante, la détermination des dépréciations sur créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour apprécier le montant à comptabiliser. Nous avons considéré que ces dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes. Les créances douteuses sur opérations de crédit-bail et de location simple s'élèvent à 104 M€ au titre de l'exercice 2025. Ces créances font l'objet de dépréciations à hauteur de 82,4 M€. Se référer aux notes II - Note 3 « Méthodes d'évaluation » et III.1.D de l'annexe pour plus de détails.	Nos travaux ont été adaptés pour tenir compte de l'évolution des risques et d'un niveau d'incertitude accru. Nous avons notamment apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de BPCE Lease. Nous avons pris connaissance des contrôles clés mis en place par BPCE Lease, en particulier ceux liés à : - l'identification des indicateurs de dépréciation, - la détermination des dépréciations de créances douteuses tenant compte de la valorisation des garanties disponibles. En complément, pour un échantillon de dossiers sélectionnés sur la base de critères de matérialité et de risque, nous avons procédé à une revue de crédit consistant à : - prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses, - analyser et évaluer les estimations de provisions arrêtées par la direction sur la base des informations mises à notre disposition par l'établissement, - vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE LEASE par l'assemblée générale du 31 mai 2006 pour le cabinet Deloitte et Associés et par celle du 28 mai 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers

Au 31 décembre 2025, le cabinet Deloitte et Associés était dans la 20^{ème} année sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mai 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Antoine PRIOLLAUD

Deloitte & Associés
Marjorie BLANCLOURME

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

1 Bilan et hors bilan

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisses, banques centrales		1	1
Effets publics et valeurs assimilés		0	0
Créances sur les établissements de crédit	1.A	508 292	585 298
Opérations avec la clientèle	1.D	436 321	328 556
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable		0	0
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les entreprises liées	1.B	615 103	623 651
Opérations de crédit-bail et de locations simples	1.C	11 921 892	10 801 872
Immobilisations incorporelles	1.E	48 495	43 568
Immobilisations corporelles	1.E	185	270
Autres Actifs	1.F	171 364	192 737
Comptes de régularisation	1.G	22 557	26 989
TOTAL DE L'ACTIF		13 724 210	12 602 942

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1.H	11 692 900	10 662 188
Opérations avec la clientèle	1.K	1 077	0
Dettes représentées par un titre	1.I	5 000	5 000
Autres passifs	1.J	219 243	234 205
Comptes de régularisation	1.L	228 717	194 934
Provisions	1.M	70 300	48 786
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1.M	1 742	1 742
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	1.N	354 096	354 096
Primes d'émission	1.N	117 198	117 198
Réserves	1.N	21 564	21 564
Ecart de réévaluation	1.N	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	1.N	1 724 684	1 538 696
Report à nouveau	1.N	-575 467	-403 236
Résultat de l'exercice (+/-)	1.N	-136 844	-172 231
TOTAL DU PASSIF		13 724 210	12 602 942

HORS BILAN

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés			
Engagements de financement	2.B	1 099 865	1 067 133
Engagements de garantie	2.B	261 992	144 504
Engagements sur titres	2.A	10 989 348	0
Engagements sur instruments financier à terme			
Engagements reçus			
Engagements de financement	2.C	110 000	110 000
Engagements de garantie	2.C	6 257 544	5 561 549
Engagements sur titres	2.C	0	0

2 Compte de résultat

RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	3.A	237 500	423 545
Intérêts et charges assimilés	3.A	-563 878	-703 961
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	4 232 311	3 694 726
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	-3 810 264	-3 399 765
Revenus des titres à revenu variable	3.F	64 895	51 846
Commissions (produits)	3.D	2 652	2 464
Commissions (charges)	3.D	-31 225	-30 229
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.E	-98	140
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	3.G	3 570	1 989
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
Produit net bancaire		135 463	40 755
Charges générales d'exploitation	3.H	-78 505	-62 317
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.H	-5 482	-4 265
Résultat brut d'exploitation		51 476	-25 827
Coût du risque	3.I	-2 421	5 084
Résultat d'exploitation		49 055	-20 743
Gains ou pertes sur actif immobilisés	3.J	-8 548	6 674
Résultat courant avant impôt		40 507	-14 069
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	3.K	8 637	15 366
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	3.L	-185 988	-173 528
RESULTAT NET		-136 844	-172 231

RESULTAT (présentation financière)

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	3.A	237 500	423 545
Intérêts et charges assimilés	3.A	-563 878	-703 961
Produits sur opérations de crédit bail et de location simple	3.B/3.C	4 232 311	3 694 726
Charges sur opérations de crédit bail et de location simple		-3 771 582	-3 296 799
Revenus des titres à revenu variable	3.F	64 895	51 846
Commissions (produits)	3.D	2 652	2 464
Commissions (charges)	3.D	-31 225	-30 229
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.E	-98	140
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	3.G	3 570	1 989
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
Produit net bancaire		174 145	143 721
Charges générales d'exploitation	3.H	-78 505	-62 317
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.H	-5 482	-4 265
Résultat brut d'exploitation		90 158	77 139
Coût du risque	3.I	-2 421	5 084
Résultat d'exploitation		87 737	82 223
Gains ou pertes sur actif immobilisés	3.J	-8 548	6 674
Résultat courant avant impôt		79 189	88 897
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-49 395	-56 052
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		29 794	32 845

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice 2025

I – Cadre général

a) Cadre juridique et financier

BPCE LEASE, est un établissement de crédit spécialisé dans le crédit-bail mobilier dont le statut et le fonctionnement sont définis par la loi du 2 juillet 1966.

Le capital social de BPCE LEASE s'élève à 354 millions d'euros et est composé de 16 702 645 actions de nominal 21,2 euros entièrement libérées.

b) Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre des tests de dépréciations sur les titres de participation, une dotation de provision pour dépréciation de 2,618 millions d'euros a été comptabilisée en 2025 sur les titres de la société Cicobail portant le stock de provisions sur ces titres à 31,314 millions d'euros. Une dotation pour dépréciation de 407 milliers d'euros a été constituée sur les titres de la société Le ase Expansion portant le stock de provisions sur ces titres à 1 960 milliers d'euros. Concernant la société Eurolocatique acquise le 16 février 2023, une dotation de provision pour dépréciation de 5,522 millions d'euros a été comptabilisée sur les titres de participation portant le stock de provisions sur ces titres à 10,668 millions d'euros.

En 2024, le groupe BPCE a annoncé l'acquisition de Société Générale Equipment Finance (SGEF), filiale de Société Générale spécialisée dans le Leasing, gérant environ 14,5 Mds EUR d'encours avec 1 600 collaborateurs, principalement en Europe.

Depuis le 1^{er} mars 2025, SGEF renommée BPCE ES (Equipment Solutions), est consolidée au sein du Groupe BPCE. BPCE ES est une holding qui exerce son activité internationale via des filiales implantées localement. En France, c'est au sein de BPCE Lease que l'activité est opérée. BPCE Lease a ainsi acquis auprès de Franfinance et Franfinance Location (filiales de Société Générale) un portefeuille de contrats nommé DESK France.

Le rachat d'actif comporte des contrats en euros et des contrats en dollars. La migration dans les systèmes de BPCE Lease a eu lieu le 30 avril. Depuis cette date BPCE Lease est devenue autonome dans la gestion de l'activité.

La valeur du portefeuille des contrats acquis s'élève à 227,7 MEUR et 8,4 MUSD, réglée en mai et décembre 2025.

Le 20 juin 2025, BPCE Lease et BPCE Lease Nouméa ont signé une garantie à première demande dans laquelle BPCE Lease s'engage à garantir un montant maximal de 5 MEUR pour les dégâts et préjudices subis sur le matériel et la clientèle du fait des émeutes qui ont eu lieu en Nouvelle Calédonie en mai 2024.

Cette garantie à première demande fait notamment suite à la constatation de capitaux propres dégradées sur la filiale BPCE Lease Nouméa suite au passage des provisions concernées au 31 décembre 2024 et l'obligation de les reconstituer dans un délai de 2 ans dès lors qu'ils deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Le montant de la provision dans les comptes au 31 décembre 2025 au titre de cette garantie s'élève à 4,2 MEUR.

c) Evénements postérieurs à la clôture

Le conflit au Moyen-Orient qui sévit depuis fin février ouvre une période d'instabilité et d'incertitude dont les conséquences sont difficiles à évaluer. A la date d'établissement des comptes annuels, ces événements ne remettent pas sensiblement en cause les hypothèses retenues.

II – Principes et méthodes comptables

NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les comptes annuels de BPCE LEASE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 2 avril 2026. Ils sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes comptables, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC 2014-07 relatif au plan comptable des établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes comptables.

Les règlements CRC n° 2002-10 relatif aux amortissements et dépréciations d'actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'ont pas été appliqués. En effet, l'Avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du CNC exclut, dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application du règlement n° 2004-06 du CRC. Aucune provision pour grosse réparation n'a été comptabilisée en raison de la nature des immobilisations financées et des immobilisations d'exploitation.

Conformément à la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes comptables, BPCE LEASE continue d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R-01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Enfin, BPCE LEASE a comptabilisé, à compter du 01/01/2010, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction selon les dispositions prévues au règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables. La méthode retenue est l'étalement linéaire, sur la durée de vie effective du crédit, des charges et produits soumis au règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Ces comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

NOTE 2 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

Les autres textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2025 n'ont également pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

NOTE 3 – METHODES D'EVALUATIONS

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.A Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple

Les immobilisations destinées à la location sont enregistrées comme suit :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

La valeur nette de dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations ne peut excéder la valeur de l'encours financier des contrats qui y sont attachés.

Le niveau d'amortissement global retenu en cumul est compris entre le minimum linéaire et le maximum dégressif en cumul : la part des amortissements linéaires est présentée en minoration de l'actif, la part des amortissements dégressifs est présentée au passif dans le poste « provisions réglementées ».

Pour ce qui concerne la dotation aux amortissements 2025, la fourchette fiscale autorisée pour BPCE LEASE s'étend de 1 551 millions d'euros pour le minimum légal correspondant à la dotation linéaire à 3 250 millions d'euros pour le maximum correspondant à la dotation calculée à 100 % de l'amortissement dégressif pour les matériels éligibles à ce mode d'amortissement et en service à la clôture de l'exercice.

La dotation nette aux amortissements retenue par BPCE LEASE hors succursales et inclus immobilisations cédées et temporairement louées, pour l'exercice 2025, s'élève à 3 452 millions d'euros. La dotation nette de BPCE LEASE MADRID s'élève à 53 millions d'euros et celle de BPCE LEASE MILAN à 250 millions d'euros.

Cette dotation nette inclut la part dérogatoire de l'année, correspondant à la règle fiscale des amortissements dégressifs et celle-ci s'élève au titre de 2025 à 185,99 millions d'euros. Elle est présentée au compte de résultat dans le poste « Dotations et reprises au FRBG et provisions réglementées ».

La « Réserve Latente » est formée par l'écart existant entre l'encours financier des contrats de location et de crédit-bail, et la valeur nette comptable des immobilisations rattachées à ces mêmes contrats.

Compte tenu du montant de dotation aux amortissements de 3 452 millions d'euros retenu chez BPCE LEASE, la Réserve Latente cumulée hors succursales au 31/12/2025 s'élève, après dotation de l'année à 224,7 millions d'euros, à 1 927 millions d'euros (1 926 903 015 Euros).

L'effet d'impôt relatif à la Réserve Latente de BPCE Lease impactant le compte de résultat en 2025 se traduit par une charge de 58 millions d'euros (58 031 884,26 Euros). Cet effet d'impôt est calculé sur la base des futurs taux d'impôt et de l'année de retournement de la réserve latente définie en fonction de l'écoulement de la valeur nette financière et des dates de fin de contrats. Depuis 2023, le seul taux retenu est de 25,83 %.

L'encours financier pour sa part est :

- Diminué des dépréciations pour pertes en capital : pertes probables sur les matériels attachés aux contrats résiliés et des dépréciations pour risques de perte en capital, pour un total de 34,217 millions d'euros.

- Augmenté de la part en capital des loyers qui courent, après le 31 décembre. En effet, les loyers sont perçus d'avance et comptabilisés prorata temporis : financièrement, ils comportent une part en capital qui amortit l'encours financier et une part en intérêt qui rémunère le capital restant dû.

Les impayés et les créances douteuses :

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis.

Nonobstant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

3.B Participations et parts dans les entreprises liées

Ce poste enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement. Il n'est pratiqué une dépréciation de ces titres ou créances que s'il est justifié d'une dépréciation par rapport à la valeur d'usage. Celle-ci est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement et sur le patrimoine des titres détenus. Dans le cas où la valeur nette comptable serait supérieure à la valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de participation est constitué des principales lignes suivantes :

- LEASE EXPANSION dont l'activité est la location financière informatique,
- EUROLOCATIQUE dont l'activité est le financement d'équipements de santé en location financière et en crédit-bail,
- BPCE LEASE REUNION dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE LEASE TAHITI dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE LEASE NOUMEA dont l'activité est le crédit-bail mobilier,
- BPCE CAR LEASE dont l'activité est la location longue durée de voitures,
- BPCE PERSONAL CAR LEASE, société, dont l'objet est la location longue durée de véhicules pour les particuliers,
- GROUPE SIMPEL, dont l'activité est la location courte ou moyenne durée de petits équipements.
- BPCE ENERGECO (SOFERGIE), dont l'activité est le crédit-bail ou la location financière de biens meubles ou immeubles dans le secteur de l'environnement, des économies d'énergie et des collectivités locales,
- BPCE LEASE IMMO dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple,
- CICOBAIL, société Sicomi dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- BPCE BAIL dont l'activité est également le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société conclue également des prêts pour une activité de Fiducie.
- SUD OUEST BAR., dont l'activité est le crédit-bail immobilier, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- BATILEASE, dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- INTERCOOP, dont l'activité est le crédit-bail immobilier et dans une moindre mesure, la location simple, cette société est actuellement gérée en mode extinctif,
- CO ASSUR, courtier en assurance.

3.C Immobilisations propres

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire ou dégressif :

- agencements : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 6 ans,
- logiciels acquis : 3 ans.

Les immobilisations reçues dans le cadre d'opérations de fusion ou d'apport sont amorties sur la durée restant à courir.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. Ils sont amortis en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Cette durée est comprise entre 1 et 3 années scion les logiciels créés.

3.D Dépréciations et provisions

Dépréciations des créances douteuses

Elles sont inscrites à l'actif du bilan en déduction des créances y afférentes et portent essentiellement sur des loyers impayés et des indemnités de résiliation. Elles sont constituées pour couvrir un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel résultant d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des ITNL (Immobilisations Temporairement Non Louées)

Toute résiliation ou résolution de contrat entraîne un examen de la valeur bilancielle et de la valeur vénale du bien, l'écart éventuel constaté pouvant conduire à une dépréciation de la valeur de l'actif.

Les mouvements de dépréciations afférents aux actifs loués en crédit-bail et location financière sont inscrits en produit net bancaire.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixes de façon précise.

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du CRC n° 2000-06.

3.E Créances et dettes avec les établissements de crédit

- Créances avec les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

- Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

3.F Les engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus

Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ; ceux-ci sont évalués à partir des contrats signés non transmis au back-office et ceux traités par ce dernier mais pour lesquelles la dépense auprès du fournisseur n'est pas encore intervenue.

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ; ils sont essentiellement relatifs aux engagements reçus des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne dans le cadre du partage de risques sur les dossiers apportés par les deux réseaux.

Les opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes comptables.

Les contrats sont comptabilisés en hors bilan pour leur montant notionnel.

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des opérations de macro-couverture et font l'objet d'une comptabilisation d'intérêts prorata temporis, selon la méthode obligataire. Ces instruments sont généralement conservés par BPCE LEASE jusqu'à leur échéance. Toutefois, lorsque des mouvements affectent les actifs que ces instruments couvraient (cessions et rachats anticipés etc...), des annulations anticipées d'instruments sont effectuées.

3.G Passifs sociaux, engagement en matière de retraite et de médaille du travail

Les passifs sociaux sont provisionnés conformément à la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes comptables.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- A la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,48 % et le rendement attendu des actifs de 3,39 % ;
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,50 % et le taux de rendement attendu de 3,38 % ;
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,24 % ;

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005 qui permet à un employeur de mettre à la retraite le salarié sans chagrement. Cet impact est analysé comme un changement de régime à amortir sur la durée résiduelle d'acquisition des droits à compter de juillet 2005.

3.H Produits sur opérations de crédit-bail et de location

Ils sont constitués des loyers de crédit bail, de location avec option d'achat et de location simple.

Les loyers sont facturés et perçus d'avance. Les périodes de location peuvent être mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles. Les loyers sont enregistrés en produits comptabilisés d'avance pour la période qui court après la date d'arrêt.

Sont également enregistrés en compte de produits :

- les plus-values fiscales des matériels liés aux contrats,
- les indemnités de résiliation qui correspondent aux loyers restant dus par les locataires lors de la résiliation des contrats ; ces indemnités sont provisionnées à 100 %,
- et la part en intérêts des dotations et reprises de provision pour créances douteuses, pour risques et charges sur crédit bail et la part en intérêts des récupérations sur créances amorties.

3.I Intérêts et charges assimilées

Ils sont constitués essentiellement du coût de refinancement de la Société, principalement auprès de NATIXIS et BPCE.

3.J Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

3.K Charges générales d'exploitation

Elles recouvrent l'ensemble des frais de gestion du groupe, y compris les impôts et taxes, nets des refacturations à ces participations.

3.L Impôt sur les Sociétés

Ce poste enregistre l'impôt calculé et également, selon les règles définies par le règlement n° 2000-03, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sur litiges fiscaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, BPCE Lease est intégrée fiscalement avec BPCE SA. Aux bornes du pôle Crédit-bail et pour ses participations, BPCE Lease constitue un sous-groupe d'intégration fiscale dont elle est la société mère.

A ce titre, elle devient la seule redevable de l'impôt vis-à-vis de BPCE SA pour elle et l'ensemble de ses participations.

Les participations déclarent leur impôt sur les sociétés à BPCE Lease et BPCE Lease déclare à BPCE SA le résultat d'ensemble du sous groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2025, le sous groupe d'intégration fiscale dont BPCE Lease est l'entité mère est constitué de 15 entités.

Au titre de l'exercice 2025, le résultat fiscal de BPCE Lease seule est un déficit de 230 226 143 €. Le résultat fiscal constitué par l'ensemble des entités du pôle est un déficit de 162 822 249 €.

Au titre de l'exercice 2025, BPCE Lease a constaté dans ses comptes un produit d'impôt de 17 778 K€ décomposé comme suit :

- Produit d'impôt d'intégration fiscale sur les participations bénéficiaires pour 21 589 K€
- Charge nette des variations de provisions pour restitution d'IS sur participations déficitaires pour 3 876 K€
- Charge d'amendes pour 5 K€
- Crédit d'impôt sur les sociétés pour 70 K€.

Les charges d'impôt sur les sociétés des succursales, qui n'entrent pas dans l'intégration fiscale, sont respectivement les suivantes :

- 2 164 K€ (2 164 458 €) pour BPCE LEASE MADRID
- 6 977 K€ (6 976 997 €) pour BPCE LEASE MILAN

L'ensemble a donc généré sur l'année un produit d'impôt sur les sociétés de 8 367 K€ (8 366 581 €).

3.M Le risque de taux

Les engagements de BPCE Lease (concours de crédit bail et de location) sont essentiellement des concours à taux fixe.

Outre ses fonds propres, BPCE Lease accède auprès de BPCE à des refinancements à taux fixe d'une durée comprise entre 1 et 5 ans, ainsi qu'à des refinancements à taux variables, indexés Euribor. Ces refinancements à taux variables font l'objet d'une couverture par l'intermédiaire d'opérations sur instruments à terme (échanges de taux, caps, floors, collars...).

La gestion du risque de taux optimise le coût du refinancement dans des limites de gestion de l'impasse à taux fixe, fixées par le Conseil d'Administration.

3.N Autres informations

BPCE LEASE ne verse pas de rémunération directe à ses dirigeants (Administrateurs, PDG, DG, DG délégué) au sens de l'art R. 123-198-1 du Code de commerce.

Le montant des jetons de présence versé en 2025 au titre de 2024 aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 18 900 euros.

En application du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, BPCE LEASE n'établit pas de comptes consolidés.

Ces comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE SA dont le siège se situe au 7 Germaine Sablon 75013 PARIS et du Groupe BPCE.

III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat

NOTE 1 – BILAN

1. A Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	Durée restant à courir					Total 31/12/2025
	<=3 mois	3 mois -1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	Non ventilées	
Créances à vue						
- Comptes ordinaires	353 534					353 534
- Créances garants						
- Créances partenaires	63 086					63 086
Créances à terme						
- Comptes et prêts à terme	91 503					91 503
- Créances rattachées	169					169
- Autres sommes dues						
Total	508 292	0	0	0	0	508 292

1.B Participations et parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros	Valeur brute comptable		Provisions		Valeur nette 31/12/2025	Dotation 2025	Reprise 2025
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025			
Certificats d'association							
Parts dans les sociétés financières	659 046	659 046	35 395	43 942	615 103	8 547	0
Total	659 046	659 046	35 395	43 942	615 103	8 547	0

1.C Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple

Immobilisations								
En milliers d'euros	Valeur brute comptable 31/12/2024	Immobilisations					Valeur brute comptable 31/12/2025	Immo. nettes 31/12/2025
		Augmentations			Diminutions			
		Acquisitions	Transferts	Apports	Transferts	Cessions		
Crédit-bail Mobilier et LOA en location	16 665 778	4 366 373	0	0	-103 107	-2 755 787	18 173 257	10 107 884
Crédit-bail Immobilier en location	267 120	136 888	0	0	0	-2 917	401 091	257 581
Location Financière	1 954 858	1 014 957	0	0	-2 572	-717 941	2 249 302	1 302 152
Location simple	3 482	-1 709	0	0	0	0	1 773	920
I.T.N.L.	64 046	0	105 958	0	0	-77 967	92 037	16 098
Cout de transaction CRC	27 576	4 354	0	0	0	68	31 998	31 998
Clients collectifs et impayés	120 358	-1 472	0	0	0	67 653	186 539	186 539
Clients douteux	29 262	4 334	0	0	0	-304	33 292	14 832
Indemnités de résiliation	62 117	5 738	0	0	0	0	67 855	3 888
Total	19 194 597	5 529 463	105 958	0	-105 679	-3 487 195	21 237 144	11 921 892

Amortissements & Dépréciations							
En milliers d'euros	Valeur comptable 31/12/2024	Amortissements & Dépréciations					Valeur comptable 31/12/2025
		Augmentations			Diminutions		
		Dotations	Transferts	Apports	Transferts	Reprises	
Crédit-bail Mobilier et LOA en location	7 316 258	3 194 381	0	0	-60 569	-2 384 697	8 065 373
Crédit-bail Immobilier en location	93 648	52 193	0	0	0	-2 331	143 510
Location financière	854 354	420 563	0	0	-1 060	-326 707	947 150
Location simple	2 184	0	0	0	0	-1 331	853
I.T.N.L.	52 680	10 160	61 393	0	0	-48 294	75 939
Clients douteux	14 241	8 925	0	0	0	-4 706	18 460
Indemnités de résiliation	59 360	7 443	0	0	0	-2 836	63 967
Perte en capital							
Total	8 392 725	3 693 665	61 393	0	-61 629	-2 770 902	9 315 252

1.D Tableaux de classement des créances, provisions et décotes

En milliers d'euros		Créances			
31/12/2025		Saines	Douteuses	Douteuses compromises	Total
Créances sur établissement de crédit	508 292	0	0	0	508 292
Créances sur la clientèle	436 149	172	0	0	436 321
Créances sur crédit bail mobilier	18 385 192	70 308	22 411	0	18 477 911
Créances sur crédit bail immobilier	401 091	0	0	0	401 091
Créances sur location Financière	2 346 027	9 108	2 126	0	2 357 261
Créances sur location Simple	1 773	0	0	0	1 773
Provision sur la clientèle	0	0	0	0	0
Provisions sur créances crédit bail (loyer)	0	-53 418	-17 751	0	-71 169
Provisions sur créances location Financière (loyer)	-892	-9 127	-2 130	0	-12 149
Provisions sur créances location Simple (loyer)	-853	0	0	0	-853
Provisions dépréciation crédit bail (capital)	0	-4 169	0	0	-4 169
Provisions dépréciation location financière (capital)	0	0	0	0	0
Provisions dépréciation ITNL - CBM	-12 737	0	0	0	-12 737
Provisions dépréciation ITNL - LF	-846	0	0	0	-846
Amortissement CBM LOA	-8 121 088	0	0	0	-8 121 088
Amortissement CBI	-143 510	0	0	0	-143 510
Amortissement LS	-949 622	0	0	0	-949 622
Total		12 848 976	12 874	4 656	12 866 506

En milliers d'euros 31/12/2025	Encours Financier			
	Saines	Douteuses	Restructurées	Total
Créances sur crédit Bail	9 642 589	17 796	23 727	9 684 112
Créances sur location financière	1 142 760	1 795	-8	1 144 547

1.E Immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	Valeur brute comptable 31/12/2024	Immobilisations			Valeur brute comptable 31/12/2025	Immob. Nettes 31/12/2025
		Augmentation	Diminution	Apports		
Immobilisations incorporelles						
Logiciels et projets	47 752	9 350	0	0	57 102	15 484
Autres immobilisations incorp	842	0	0	0	842	842
Fonds de commerce	14 406	550	0	0	14 956	14 956
Immobilisation en cours	16 803	9 653	-9 243	0	17 213	17 213
Malis technique de fusion	7 481	0	-7 481	0	0	0
Immobilisations corporelles						
Installations, Agencements, Amé.	244	0	0	0	244	81
Mobilier et matériels de bureau	2 628	11	0	0	2 639	104
Matériel de transport						
Total	90 156	19 564	-16 724	0	92 996	48 680

En milliers d'euros	Amortissements				
	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2025
Immobilisations incorporelles					
Logiciels et projets	36 235	5 380	3	0	41 618
Autres immobilisations incorp	0	0	0	0	0
Malis technique de fusion	7 481	0	-7 481	0	0
Immobilisations corporelles					
Installations, Agencements, Amé.	134	29	0	0	163
Mobilier et matériels de bureau	2 468	68	0	0	2 536
Matériel de transport					
Total	46 318	5 477	-7 478	0	44 317

1.F Autres actifs

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Primes : CAP achetés	0	0
Etat : crédit de TVA et demande de remboursement de TVA	98 761	78 486
Etat : créance IS et autres organismes	3 754	2 637
Autres débiteurs divers	68 849	111 614
Total	171 364	192 737

1.G Comptes de régularisation (actif)

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Chèques et A.V.P. à l'encaissement		
Produits à recevoir des sociétés du groupe		
Autres produits à recevoir	14 038	19 886
Charges constatées d'avances et Autres comptes de régularisation	8 519	7 103
Total	22 557	26 989

1.H Dettes sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	Durée restant à courir					Total 31/12/2025
	<=3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	>=5 ans	Non ventilées	
Dettes à vue						
- Comptes ordinaires	98 197	0	0	0	0	98 197
- Garants	4 735					4 735
- Dettes partenaires	53 506	0	0	0	0	53 506
Dettes à terme						
- Emprunts à terme :	1 293 173	3 080 229	7 018 683	111 608	0	11 503 693
- Dettes rattachées	32 769	0	0	0	0	32 769
Total	1 482 380	3 080 229	7 018 683	111 608	0	11 692 900

1.I Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Titres de créances négociables	5 000	5 000
Créances rattachées sur TCN	0	0
Total	5 000	5 000

1.J Autres passifs

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie	2 629	4 228
Prime CAP vendus	0	0
Dettes sur l'état, TVA non encaissée	73 805	65 692
Autres dettes fiscales	3 766	2 596
Dettes sociale	25 313	23 304
Fournisseurs	62 242	96 248
Subventions	16 819	18 037
Autres créditeurs divers	34 669	24 100
Total	219 243	234 205

1.K Opérations avec la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Comptes créditeurs à terme	1 077	0
Autres sommes dues		
Total	1 077	0

1.L Comptes de régularisation (passif)

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Loyers comptabilisés d'avance	178 536	159 637
Autres comptes de régularisation	50 181	35 297
Total	228 717	194 934

1.M Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2024	Provisions				31/12/2025
		Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	
Opérations non bancaires ou connexes						
Provisions pour charges de retraite IFC	3 893	792	0	-537		4 148
Provisions pour charges de retraite	1 081	19	0	-177		923
Provision pour médailles du travail	3 039	439	0	-349		3 129
Autres provisions						
Opérations bancaires ou connexes						
Liées aux engagements par signatures	17 937	15 613	0	-7 258		26 292
Autres provisions	10 107	11 428	-161	-877		20 497
Autres opérations pour risques et charges	12 729	8 973	-6 391	0	0	15 311
Total	48 786	37 264	-6 552	-9 198	0	70 300

Détail des engagements sur retraite complémentaire CAR

En milliers d'euros	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Engagement au 31/12/2025			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	3 576	2 653	923
dont changement de méthode	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	(101)	788	(889)
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	3 475	3 441	34

Détail des engagements sur indemnités de fin de carrière

En milliers d'euros	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Engagement au 31/12/2025			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	8 379	4 723	3 656
dont changement de méthode	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	(647)	665	(1 312)
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	7 732	5 388	2 344

Détail des engagements sur médailles du travail

En milliers d'euros	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Engagement au 31/12/2025			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	3 129	0	3 129
dont changement de méthode	0	0	0
Ecart actuariels non enregistrés	0	0	0
Changements de régime restant à étaler	0	0	0
Engagement total	3 129	0	3 129

m-bis) Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31/12/2025
Fonds pour risques bancaires généraux	1 742	0	0	0	1 742
Total	1 742	0	0	0	1 742

1.N Capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2024 avant affect. du résultat	Résultat	Affectation du résultat	Distribution dividende	Autres Variations	Augmentation de capital	Impact Chgt de méthode*	31/12/2025
Capital	354 096	0	0	0	0	0	0	354 096
Primes	117 198	0	0	0	0	0	0	117 198
Réserve légale	21 564	0	0	0	0	0	0	21 564
Report à nouveau	-403 236	0	-172 231	0	0	0	0	-575 467
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions Réglementées	1 538 696	0	0	0	185 988	0	0	1 724 684
Résultat	-172 231	-136 844	172 231	0	0	0	0	-136 844
Total	1 456 087	-136 844	0	0	185 988	0	0	1 505 231

NOTE 2 – HORS BILAN**2.A Opérations sur instruments financiers à terme**

Opérations sur instruments de taux d'intérêts à terme En milliers d'euros	31/12/2025 Notionnel	Durée résiduelle			31/12/2024 Notionnel	31/12/2025 Juste valeur
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Contrats de gré à gré						
Contrats d'échange de taux	10 989 348	1 216 706	9 577 857	194 785	8 015 391	-64 639
COLLAR - Partie Floor	0	0	0	0	0	0
FRA						
Achats de CAPS - dont partie Cap / Collar					0	

2.B Engagements donnés

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES En milliers d'euros		Engagements au 31/12/2025	Engagements au 31/12/2024
Engagements donnés			
Engagements de financement		1 099 865	1 067 133
Engagement de garantie		261 992	144 504
BATIROC	3 080		
ALBANESI STEPHANE	27		
AMEC SUD OUEST	2 241		
CHG MERIDIAN COMPUTER	16 528		
CITELUM	1 042		
COURAUDON GILLES	177		
DELESALLE ERIC	362		
DELLISTE JEAN CLAUDE	248		
DOLEATTO RICHARD	437		
DUMOULIE XAVIER	330		
ECS06	1 635		
GEORGET DIDIER	148		
GRAND POITIERS LUMIERE	2 417		
GREGORI XAVIER	36		
ISOCEL PESSAC	2 058		
LACOUR DOMINIQUE	33		
LEROY DAVID.	180		
LOPEZ MICHEL.	236		
MERLO CHRISTOPHE	177		
PARENT SEBASTIEN	45		
PROSDIM	6 055		
RATP DEV FRANCE INVEST	28 120		
SARENS NV	35 011		
SCC NANTERRE	16 111		
SERPOLLET VENISSIEUX	505		
SESTERCE FRANCE LABS	900		
SIGMA INFORMATIQUE.	282		
SODIAAL	148		
SPIE CITYNETWORKS	455		
STPEE VILLEBON YVETTE	416		
VAL DE LUM	127		
VAN KEIRSBILCK	869		
GARANTIE BP SUD	1 500		
GARANTIE BPCE LEASE NOUMEA	5 000		
GARANTIE EUROLOCATIQUE	767		
IFT NATIXIS 10-2025	133 385		
BPCE ENERGECO	900		
TOTAL :	261 992		
Valeurs données en garantie		8 123	0

2.C Engagements reçus

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS En milliers d'euros		Encours Garantie 2025	Encours Garantie 2024
Engagements reçus			
Engagements de financement		110 000	110 000
Engagements de garantie		6 257 544	5 561 549
Autres engagements reçus		0	0

NOTE 3 – COMPTE DE RESULTAT**3.A Intérêts, charges et produits assimilés**

Produits En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes ordinaires	4 816	4 508
Intérêts prêts aux filiales	1 464	5 838
Revenus des prêts	15 968	12 673
Autres Produits financiers	122	227
Intérêts sur instruments de hors bilan	1 597	503
Produits sur instruments de taux	213 521	339 922
Intérêts sur emprunts négatifs	12	59 874
Total	237 500	423 545

Charges En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes ordinaires	0	0
Intérêts sur emprunts et comptes débiteurs	-332 801	-444 791
Intérêts sur valeurs données en pension à terme	-5	-133
Intérêts sur opérations avec la clientèle		
Commissions de caution ayant la nature d'intérêts	-5 513	-4 911
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges sur instruments de taux	-225 559	-254 126
Total	-563 878	-703 961

3.B Opérations de crédit-bail, de LOA

Produits En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Loyers	3 542 249	3 148 022
Indemnités de résiliation	5 975	4 437
Plus-values de cessions	115 869	60 473
Dotations aux provisions sur intérêts	-19 959	-13 409
Reprises de provisions CB	28 794	27 477
Pertes sur créances	-7 480	-5 757
Récupération sur créances amorties	1 593	333
Autres produits	72 308	59 358
Total	3 739 349	3 280 934

Charges En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	-3 139 668	-2 827 375
Dotations aux provisions risque et charges	-14 196	-9 197
Moins-values de cessions	-176 798	-160 126
Dotations aux provisions CB	-1 833	-5 371
Versements liés aux garantie données aux filiales	0	0
Autres charges	-24 523	-19 788
Total	-3 357 018	-3 021 857

3.B bis Opérations de location Financière

Produits En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Loyers	455 226	378 743
Indemnités de résiliation	2 129	802
Plus-values de cessions	38 177	33 440
Récupération sur créances amorties	0	10
Dotations aux provisions	-5 338	-1 895
Reprise aux provisions	1 124	159
Pertes sur créances	-76	-9
Dotations aux provisions LF	0	0
Autres produits	1 647	2 471
Total	492 889	413 721

Charges En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	-430 405	-354 572
Moins-values fiscales et valeur des achats SEP	-22 379	-23 011
Autres charges	-462	-324
Reprises aux provisions LF	0	0
Total	-453 246	-377 907

3.C Opérations de location simple

Produits En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Loyers	73	71
Plus-values fiscales		
Autres produits	0	0
Total	73	71

Charges En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions Immeuble LS		
Moins-values fiscales		
Autres charges		
Total	0	0

3.D Produits et charges de commissions

Produits En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Commissions d'engagement	1 833	1 713
Commissions de garanties BPI	819	751
Total	2 652	2 464

Charges En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Commissions de caution		
Commissions d'apport	-28 703	-27 948
Autres commissions versées	-2 522	-2 281
Total	-31 225	-30 229

3.E Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Gain sur opérations de change	950	168
Perte sur opérations de change	-1 048	-28
Gains sur titres de transaction		
Total	-98	140

3.F Titres a revenu variable

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes BPCE ENERGECO	6 760	9 464
Dividendes BPCE BAIL	19 180	10 801
Dividendes CICOBAIL	9 696	7 853
Dividendes BPCE LEASE IMMO	17 136	9 227
Dividendes CO ASSUR	436	783
Dividendes BPCE LEASE REUNION	1 025	0
Dividendes SUD OUEST BAIL	1 078	343
Dividendes INTERCOOP	214	981
Dividendes LEASE EXPANSION	0	0
Dividendes BATI LEASE	7 513	10 698
Dividendes BPCE LEASE NOUMEA	0	0
Dividendes BPCE LEASE TAHITI	0	0
Dividendes EUROLOCATIQUE	1 857	1 696
Total	64 895	51 846

3.G Autres charges et produits d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités non bancaires	3 692	2 054
Autres produits divers		
Autres charges d'exploitation bancaire	-122	-65
Total	3 570	1 989

3.H Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	-43 703	-43 177
Charges sociales	-25 729	-23 515
Intéressement et participation	-8 603	-8 149
Impôts et taxes sur rémunération	-9 899	-4 091
Dotations aux provisions pour risques fiscales	0	-250
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Dotations aux provisions pour charges de personnel	-140	-398
Charges refacturées aux sociétés du groupe	80 859	82 607
Autres frais administratifs	-76 772	-69 609
Total	-83 987	-66 582

3.I Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux prov./ créances douteuses part en capital	0	0
Reprise de prov./ créances douteuses part en capital	0	0
Solde net des prov. pour risques & charges /engagement de HB	0	0
Pertes sur créances irrécupérables	0	0
Dotations à la décote sur créances restructurées	0	0
Autres dotations et reprises aux provisions	-2 421	5 084
Garantie groupe NL	0	0
Total	-2 421	5 084

3.J Résultat sur actif immobilisé

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Perte sur actif immobilisé - Titres	-8 548	6 674
Perte sur actif immobilisé - Dépréciation mali technique	0	0
Total	-8 548	6 674

3.K Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	8 637	15 366
Impôt retenue à la source		
Crédit impôt intéressement		
Pénalités et amendes fiscales		
	8 637	15 366

Charge d'impôt sur les sociétés

Résultat avant impôt En milliers d'euros	Résultat comptable av. IS	Impôt dû 31/12/2025	Contributio n sur I.S. 1,5 %	Contributio n sur I.S. 3,3 %	Crédit Impôt Famille 31/12/2025	Reliquat Impôts 31/12/2025	Résultat net 31/12/2025
Résultat ordinaire Natixis Lease (France)	-169 953	17 778	0	0	0	0	-152 175
Résultat ordinaire Natixis Lease (Madrid)	8 272	-2 164	0	0	0	0	6 106
Résultat ordinaire Natixis Lease (Milan)	16 202	-6 977	0	0	0	0	9 225
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
Total	-145 479	8 636	0	0	0	0	-136 844

3.L Dotations et reprises pour provisions réglementées

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
+/- Dotation et reprises sur provisions pour provisions réglementées	-185 988	-173 528
Total	-185 988	-173 528

Le flux net de 185 988 K€ se décompose en :

- Une dotation de 637 774 K€
- Une reprise de 451 786 K€

IV – Autres informations**a) Consolidation**

Les comptes individuels de BPCE LEASE sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE SA dont le siège social est situé au 7 Avenue Germaine Sablon 75013 PARIS.

b) Proposition d'affectation du résultat

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Bénéfice après impôt	-136 844	-172 231
Réserves légales	0	0
Report à nouveau avant répartition (*)	-575 467	-403 236
Distribution de dividendes	0	0
Report à nouveau après répartition	-712 311	-575 467
<i>*y compris le report à nouveau Madrid</i>		

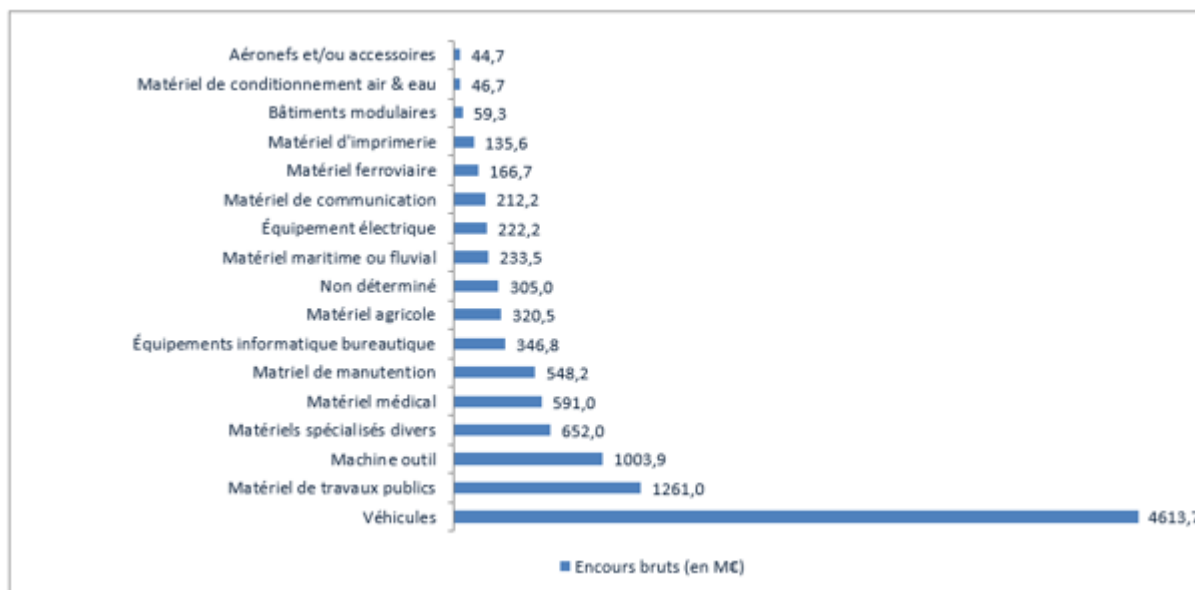
c) Etat des créances et des dettes selon la durée restant à courir

Actif En milliers d'euros	Montants Bruts 31/12/2025	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Non ventilées
Banques centrales et CCP	0	0	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	508 293	508 293	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	436 321	113 386	79 509	198 779	44 475	172
Crédit-bail et location : créances rattachées	186 540	186 529	0	11	0	0
Clients douteux	33 292	233	243	336	0	32 480
Indemnités de résiliation	67 855	0	0	0	0	67 855
Total	1 232 301	808 441	79 752	199 126	44 475	100 507

Passif	Montants 31/12/2025	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Non ventilées
Dettes envers les établissements de crédit	11 692 901	1 482 381	3 080 229	7 018 683	111 608	0
Comptes créditeurs de la clientèle	1 077	1 077	0	0	0	0
Total	11 693 978	1 483 458	3 080 229	7 018 683	111 608	0

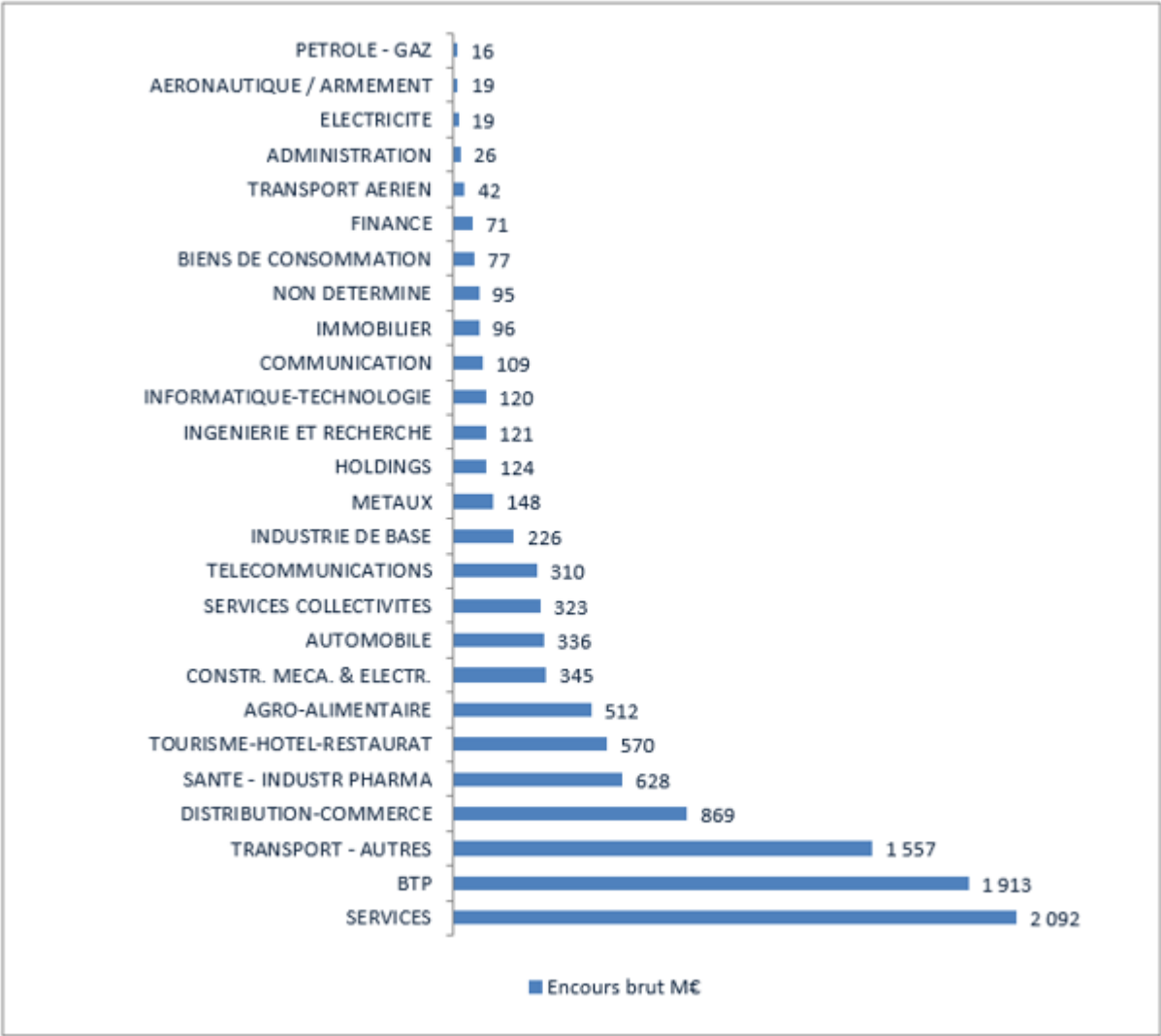
d) Ventilation sectorielle des encours**d-1) Ventilation sectorielle selon la notation Banque de France**

Bien financé	Encours bruts (en M€)	Encours bruts M€ %
Véhicules	4 613,7	43 %
Matériel de travaux publics	1 261,0	12 %
Machine outil	1 003,9	9 %
Matériels spécialisés divers	652,0	6 %
Matériel médical	591,0	5 %
Matériel de manutention	548,2	5 %
Equipements informatique bureautique	346,8	3 %
Matériel agricole	320,5	3 %
Non déterminé	305,0	3 %
Matériel maritime ou fluvial	233,5	2 %
Equipement électrique	222,2	2 %
Matériel de communication	212,2	2 %
Matériel ferroviaire	166,7	2 %
Matériel d'imprimerie	135,6	1 %
Bâtiments modulaires	59,3	1 %
Matériel de conditionnement air & eau	46,7	0 %
Aéronefs et/ou accessoires	44,7	0 %
Total général	10 763	100 %



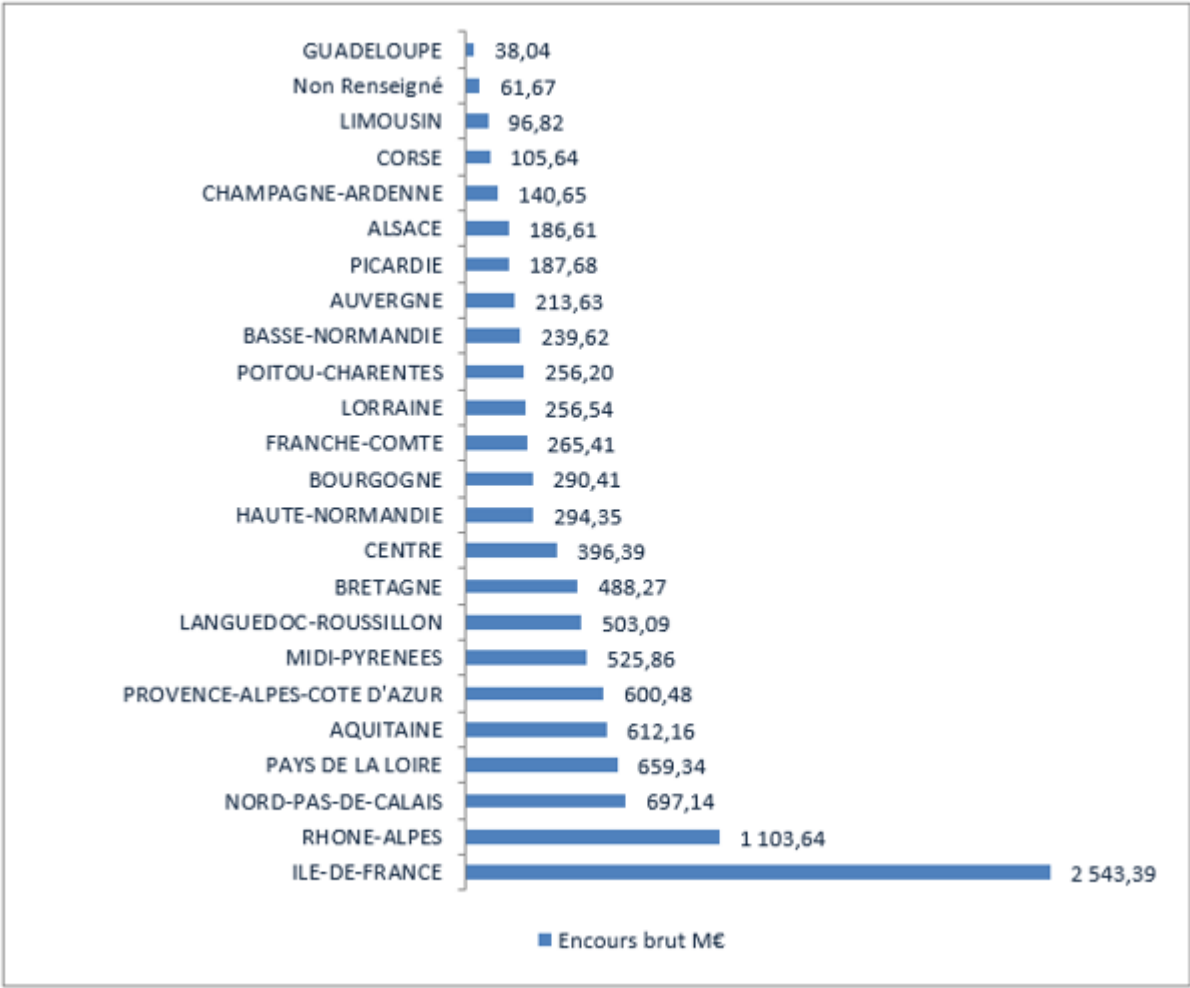
d-2) Ventilation sectorielle selon la nature des biens financés

Secteur éco	Encours brut M€	Encours brut M€ %
SERVICES	2 091,9	19,44 %
BTP	1 913,1	17,77 %
TRANSPORT - AUTRES	1 556,8	14,46 %
DISTRIBUTION-COMMERCE	869,3	8,08 %
SANTE - INDUSTR PHARMA	627,5	5,83 %
TOURISME-HOTEL-RESTAURAT	570,2	5,30 %
AGRO-ALIMENTAIRE	511,8	4,76 %
CONSTR. MECA. & ELECTR.	344,7	3,20 %
AUTOMOBILE	336,1	3,12 %
SERVICES COLLECTIVITES	323,4	3,00 %
TELECOMMUNICATIONS	310,3	2,88 %
INDUSTRIE DE BASE	225,6	2,10 %
METAUX	148,2	1,38 %
HOLDINGS	123,6	1,15 %
INGENIERIE ET RECHERCHE	120,9	1,12 %
INFORMATIQUE-TECHNOLOGIE	120,3	1,12 %
COMMUNICATION	108,5	1,01 %
IMMOBILIER	95,9	0,89 %
NON DETERMINE	95,1	0,88 %
BIENS DE CONSOMMATION	77,4	0,72 %
FINANCE	70,8	0,66 %
TRANSPORT AERIEN	42,1	0,39 %
ADMINISTRATION	25,9	0,24 %
ELECTRICITE	18,8	0,17 %
AERONAUTIQUE / ARMEMENT	18,5	0,17 %
PETROLE - GAZ	16,2	0,15 %
Total	10 763	100 %



d-3) Ventilation sectorielle selon la localisation des biens financés

Secteur économique	Encours brut M€	Encours brut M€ %
ILE-DE-FRANCE	2 543,4	23,63 %
RHONE-ALPES	1 103,6	10,25 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	697,1	6,48 %
PAYS DE LA LOIRE	659,3	6,13 %
AQUITAINE	612,2	5,69 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	600,5	5,58 %
MIDI-PYRENEES	525,9	4,89 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	503,1	4,67 %
BRETAGNE	488,3	4,54 %
CENTRE	396,4	3,68 %
HAUTE-NORMANDIE	294,3	2,73 %
BOURGOGNE	290,4	2,70 %
FRANCHE-COMTE	265,4	2,47 %
LORRAINE	256,5	2,38 %
POITOU-CHARENTES	256,2	2,38 %
BASSE-NORMANDIE	239,6	2,23 %
AUVERGNE	213,6	1,98 %
PICARDIE	187,7	1,74 %
ALSACE	186,6	1,73 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	140,7	1,31 %
CORSE	105,6	0,98 %
LIMOUSIN	96,8	0,90 %
Non Renseigné	61,7	0,57 %
GUADELOUPE	38,0	0,35 %
Total	9 649	100 %



e) Principaux éléments concernant les entreprises liées et le réseau des Banques Populaires et Caisses d’Epargne

En milliers d’euros	Filiales	Natixis	BPCE	Banques Populaires Régionales
Prêts à terme auprès des Ets de crédit	91 671	240 696		83 460
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		82 373	10 479 544	731 140
Charges financières	9 557	978	303 117	18 620
Produits financiers	0	0	12	0
Commissions payées au titre des apports de contrats				28 703
Commissions payées au titre des garanties reçues		0		4 798

f) Effectif par catégorie socio-professionnelle

	31/12/2025	31/12/2024
Employés	287	280
Cadres	450	432
Total	737	712

g) Participations

En milliers d'euros	% détenu	Capital de la Société	Capitaux propres (yc résultat Hors Subv. d'investissement et Prov. réglementées)	Nbre d'actions ou de parts	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Dividendes versés en 2025	Chiffre d'affaires 2025	Résultat social 2025
A) Renseignements détaillés									
1- Filiales									
TITRES LEASE EXPANSION	100.00 %	1 580	553	98 750	2 513	553	0	11 312	-168
TITRES EUROLOCATIQUE	100.00 %	1 035	2 826	57 500	72 202	61 534	1 857	32 517	1 623
TITRES BPCE LEASE REUNION	100.00 %	8 000	16 665	66 115	15 151	15 151	1 025	193 609	-5 614
TITRES BPCE LEASE TAHITI	100.00 %	2 866	4 504	62 174	4 346	4 346	0	12 885	345
TITRES BPCE LEASE NOUMEA	99.09 %	2 200	4 251	10 781	7 118	7 118	0	17 414	4 998
TITRES BPCE CAR LEASE	100.00 %	5 184	84 238	22 940	35 510	35 510	0	261 653	-13 437
TITRES BPCE PERSONAL CAR LEASE	100.00 %	8 000	8 543	80 000	8 000	8 000	0	689	169
TITRES SIMPEL GROUP	58.00 %	6 897	6 788	4 000 260	4 000	4 000		1 045	11
TITRES ENERGECO	100.00 %	8 320	23 535	520 000	14 785	14 785	6 760	83 786	12 398
TITRES BPCE LEASE IMMO	100.00 %	62 029	97 123	3 876 827	60 775	60 775	17 136	853 375	21 744
TITRES CICOBAIL	77.14 %	103 887	191 064	4 006 715	194 407	207 035	9 696	75 121	7 113
TITRES BPCE BAIL	100.00 %	154 868	208 187	3 970 980	194 142	194 142	19 180	83 394	11 351
TITRES SUD OUEST BAIL	100.00 %	5 000	5 516	326 799	5 634	5 634	1 078	14 051	232
TITRES BATILEASE	99.88 %	9 367	47 616	467 797	33 893	33 893	7 513	53 635	5 665
TITRES INTERCOOP	100.00 %	4 856	8 472	485 628	5 000	5 000	214	4 524	150
TITRES CO ASSUR	100.00 %	40	745	2 500	1 562	1 562	436	2 300	672
TITRES BPCE SERVICES	0.00 %	NA	NA	12	7	7		NA	NA

h) Répartition de l'actionnariat 31/12/2025

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant nominal	Montant du capital	% du capital
BPCE	16 702 645	21,2	354 096 074	100
Total	16 702 645	21,2	354 096 074	100

i) Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires* sont conformes aux lettres de mission. Ces honoraires sont complétés de 30 K€ au titre d'une mission exceptionnelle réalisée par PWC dans le cadre de l'étude juridique du passage aux provisions réglementées en 2024.

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Price Waterhouse Coopers	105,6	104,9
Price Waterhouse Coopers - Services Autres que la Certification des Comptes - Autorisés par la réglementation - (SACC 1)	3,3	3,2
Deloitte	107,9	107,1
Deloitte - Services Autres que la Certification des Comptes - Autorisés par la réglementation - (SACC 1)	3,3	3,3
Deloitte - Services Autres que la Certification des Comptes - Pré-Autorités - (SACC 2)	0,0	6,6
Total	220,1	224,1

* y compris les honoraires liés à la mission de certification des comptes concernant les succursales de Madrid et Milan

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, d'un montant de 136 843 548,86 €, au compte de report à nouveau dont le montant débiteur sera porté à 712 310 952,79 €.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	(*) Dividende net par action
2022	Néant
2023	Néant
2024	Néant

() les dividendes sont éligibles à l'abattement prévu en application des dispositions de l'article 158-3.2° du CGI*

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris